

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 27 MARS 2013 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe AUZI-PEREZ, MM. Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents: MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Gilles SEBE

Secrétaire de séance : M. Patrick LISTRE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote du compte administratif 2012

Le Maire présente le détail du compte administratif 2012 tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	476 427,70 €
	Charges de personnel et frais assimilés	464 935,99 €
	Charges de gestion courante	256 978,86 €
	Charges financières	107 063,17 €
	Charges exceptionnelles	800,00 €
	Dotation aux amortissements	52 614,31 €
	Atténuation de produits	3 628,90 €
	Total des dépenses :	1 362 448,93 €
<u>Recettes</u> :	Produits des services	1 560,70 €
	Travaux en régie	139 472,72 €
	Impôts et taxes	912 003,91 €
	Subventions et participations	396 375,41 €
	Loyers	400 831,24 €
	Produits exceptionnels et financiers	22 821,87 €
	Atténuation de charges	13 543,37 €
	Total des recettes :	1 886 609,22 €
	Excédent de clôture de fonctionnement de	<u>524 160,29 €</u>

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Déficit 2011	411 078,35 €
	Remboursement d'emprunt	284 340,20 €
	Travaux	2 358 842,08 €
	Total des dépenses :	3 054 260,63 €

<u>Recettes</u> :	Subventions	214 375,95 €
	Dotations	194 969,40 €
	Affectation du résultat de fonctionnement	639 368,50 €
	Emprunt	2 250 000,00 €
	Amortissement des immobilisations	52 614,31 €
	Immobilisations en cours	46 011,69 €

Total des recettes : **3 397 339,85 €**

Excédent de clôture d'investissement de **343 079,22 €**

Le compte administratif 2012 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 867 239,51 €**. Il est approuvé à l'unanimité, M. LARROUSSET ne participe pas au vote.

2 – Approbation du compte de gestion de la commune

Le receveur de la commune a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Le compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2012 n'appelle aucune observation, ni réserve.

3 – Opérations immobilières réalisées en 2012

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'aucune opération immobilière n'a été réalisée en 2012.

4- Affectation des résultats

Les résultats du compte administratif 2012 du budget de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de 524 160,29 € et un excédent d'investissement de 343 079,22 €.

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif 2012 d'affecter la somme de 524 160,29 € en section d'investissement recettes et de reporter la somme de 343 079,22 € en section d'investissement recettes.

5- Vote des taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2013 qui sont maintenus comme suit, pour un produit attendu de 464 800 € :

- Taxe d'habitation : 8,27 %
- Foncier bâti : 5,82 %
- Foncier non bâti : 15,96 %

6- Attribution des subventions

Le Maire informe que de nombreuses associations ont sollicité des subventions mais toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant en €
Abbadiako Adixkideak (CPIE Hendaye)	500
Académie Ravel	1 000
Amis du Musée	7 225
Bihotzez	1663
Gaubele	1663
Getariako Gazteria	2 000
Groupe Getaria	3 000
Itsas Argi	750
Les Naïades	200
Office du Tourisme	80 550
Ohatze	166
Olharroa	3 000
Point Glisse Océan	166
Syndicat des Gens de Mer	500
Tennis-Club	1 316
Uhabia Ikastola	600
Urkirola Surf Club	166

7- Vote du budget primitif 2013

Le Maire présente les grandes lignes du budget préparé en commission des finances.

La section de **fonctionnement s'élève à 2 713 525 €** et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	488 300,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	520 631,00 €
Charges de gestion courantes	252 493,94 €
Charges financières	134 700,00 €
Charges exceptionnelles	841 572,83 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	51 709,21 €
Dépenses imprévues	19 318,02 €
Virement à la section d'investissement	400 000,00 €
Atténuations de produits	4 800,00 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services et ventes diverses	3 500,00 €
Travaux en régie	165 000,00 €
Impôts et taxes	885 200,00 €
Dotations subventions et participations	399 635,00 €
Autres produits de gestion courante	415 000,00 €
Produits exceptionnels	840 190,00 €
Atténuations de charges	5 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 3 328 392 € :

Dépenses d'investissement

Remboursement de prêts	736 049,37 €
Travaux et acquisitions	2 431 556,63 €
Subventions d'équipements	160 786,00 €

Recettes d'investissement

Excédent reporté	343 079,22 €
Affectation résultat	524 160,29 €
Virement de la section Fonctionnement	400 000,00 €
F.C.T.V.A.	144 106,00 €
T.L.E.	22 000,00 €
Subventions	434 542,85 €
Prêt	568 794,43 €
Cession immobilière	840 000,00 €
Amortissement	51 709,21 €

A l'unanimité, le Budget Primitif est voté tel qu'il a été présenté.

8 – Participation à la Mission Local Avenir Jeunes

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune d'un montant de 1 381 € au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes qui assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 17 h pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

9 – Réforme des rythmes scolaires

Le Maire donne lecture du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires qui prévoit que la semaine scolaire comptera 24 heures de cours répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, que la journée d'enseignement sera de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, enfin que la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30. Ces nouveaux rythmes scolaires devront être mis en place dès la rentrée scolaire 2013.

Toutefois une demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 peut être demandée au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) avant le 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal, considérant qu'une telle réforme ne peut être mise en place sans une réflexion plus approfondie sur l'organisation et le financement de la demi-journée d'école supplémentaire et du temps périscolaire supplémentaire dégagé, demande le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires pour l'école de Guéthary à la rentrée scolaire de septembre 2014.

10 - Approbation de la modification simplifiée n° 1 du P.L.U.

Le Maire rappelle à l'assemblée la mise en œuvre de la modification simplifiée du P.L.U. visant à corriger une erreur matérielle. En effet, lors de la modification n° 5 du P.L.U. une étoile a été apposée sur le plan de zonage afin d'indiquer la possibilité de changement de destination en logements d'édifices existants en zone Agricole compte tenu de leur intérêt patrimonial. Plusieurs parcelles sont concernées et l'étoile apposée sur le plan masque les numéros de parcelles. Il faut donc corriger cette erreur matérielle.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 février au 27 mars 2013 ; aucune observation n'a été formulée, le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

11 - Approbation du projet scientifique et culturel du musée

Concevoir un projet scientifique et culturel pour un musée comme celui de Guéthary est un véritable défi. Son équipe, essentiellement bénévole, se trouve confrontée à la réalisation de plusieurs objectifs : mettre en place une conservation conforme aux exigences de la DGMF, promouvoir l'ensemble de ses collections et attirer de nouveaux publics.

Il s'agira dans un premier temps de créer des réserves adaptées, puis d'organiser l'espace consacré à la présentation des collections. Cette mise en valeur se fera :

- d'une part autour du fonds romain avec la création d'une nouvelle salle ; le fonds romain présente un caractère patrimonial exceptionnel et doit être présenté d'une manière à la fois didactique et attractive
- et d'autre part, par une approche plus approfondie de la collection Georges-Clément de Swiecinski avec une mise en valeur de la collection.

12 - Demande de subvention à la D.R.A.C. récolement

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un plan de récolement décennal doit être réalisé pour la totalité des collections du musée (sculptures, céramiques, dessins, peintures, photographies, objets, archéologie, ...). Compte tenu de la charge de travail que représente une campagne de récolement, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € à la D.R.A.C. afin de financer ce plan de récolement.

13 - Création d'un poste d'adjoint technique

Compte tenu de l'accroissement de travail aux services techniques, le conseil municipal décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique pour les espaces verts.

14 - Recrutement agents auxiliaires saisonniers et emploi aidé avenir

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de saisonniers pour faire face à la surcharge de travail pendant la saison estivale. Il rappelle que la priorité est donnée aux jeunes de la commune à condition qu'ils soient majeurs.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de recruter un agent, pour la garderie périscolaire et la cantine, dans le cadre du programme « emplois d'avenir » qui permettrait à un jeune de 16 à 25 ans d'accéder à un premier emploi et de se former.

15 - Assurances risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Le conseil municipal demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux.

16 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'ancienne école PJ Toulet

Suite à la construction de la nouvelle école, le Conseil Municipal prononce la désaffectation de l'école PJ Toulet, décide le déclassement dudit bâtiment et de sa parcelle d'assise (cadastrée section AB n° 129) du domaine public communal et son classement dans le domaine privé communal.

17 – Approbation du bail bâtiment école « PJ Toulet »

Cette question est retirée de l'ordre du jour, les accords entre les parties n'étant pas finalisés.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux de rénovation menuiseries au Village Vacances Herrixka Sté IBAR & ST PIERRE pour un montant de 15 116 € HT le 07/02/2013

Travaux chaufferie et production eau chaude au Village Vacances Herrixka EURL ERRANDONEA pour un montant de 18 883,09 € HT le 26/02/2013

Travaux remplacement ballon eau chaude piscine Village Vacances Herrixka EURL ERRANDONEA pour un montant de 4 616,16 € HT le 26/02/2013

Saisie du juge de l'expropriation pour parking « Assombrenia »

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association Saint-Nicolas qui maintient sa proposition de céder le terrain au prix de 280 000 € ; notre proposition d'indemnités de 90 000 € plus 10 000 € de remploi n'étant pas acceptée, le juge de l'expropriation sera saisi pour fixer le montant de l'indemnité.

Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Bayonne

Par arrêté du 6 février 2013 les Préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes ont approuvé le plan de protection de l'atmosphère concernant les communes de : Ondres, Tarnos, Ahetze, Anglet, Arbonne, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Ciboure, Guéthary, Lahonce, Mouguerre, St Jean-de-Luz, St Pierre d'Irube, Urcuit, Urrugne, Villefranque.

Si la qualité de l'air sur l'agglomération bayonnaise respecte les normes européennes pour la protection pour la santé, un plan de protection doit être mis en place suite à un dépassement des valeurs limites constaté en 2007. Ce plan a pour objectif de prévenir de nouveaux dépassements et de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air. Il vise à diminuer les émissions des différents secteurs et contribue ainsi à atteindre les perspectives de réduction définies au niveau national.

Repère de nivellement de l'I.G.N.

Le Maire informe que l'Institut Nationale de l'Information Géographique et Forestière est intervenu dans la commune dans le cadre de travaux d'entretien du réseau du nivellement général de la France. Des repères de nivellement ont été implantés au 174 avenue Getaria, altitude (37,803 m, à la mairie altitude 35,763 m, office de tourisme côté quai altitude 28,023 m.

Distribution des sacs poubelles

Elle aura lieu en Mairie le samedi 31 mars 2013 de 9 h à 17 h

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part d'une démarche de riverains du chemin du Phare, côté Bidart, demandant leur rattachement à la commune de Guéthary. Un contact sera pris avec la commune de Bidart pour solliciter leur avis.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 29 mars 2013

Le Maire,